

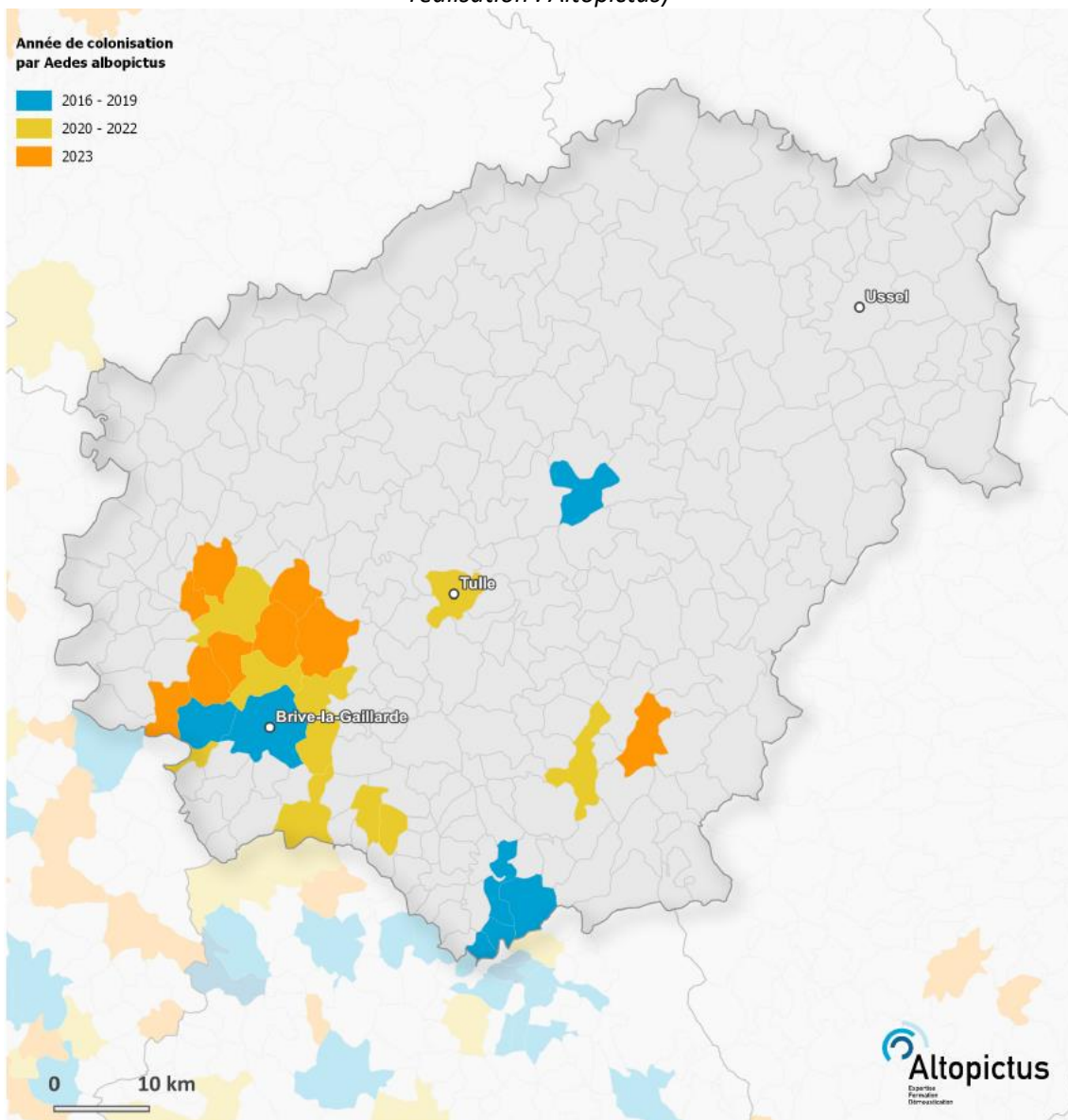


Point de situation en Corrèze (19) – Synthèse 2023

Evolution de l'implantation du moustique tigre en Corrèze

Depuis 2017, la Corrèze est classée en département colonisé, du fait d'une implantation confirmée sur Liourdres et Beaulieu-sur-Dordogne en 2016, puis à Atiliac, Astailac et Brive-la-Gaillarde en 2017.

Historique de la colonisation du département par Aedes albopictus (source : Qualyse, réalisation : Altopictus)



Aujourd'hui, 26 communes de Corrèze sont connues comme étant colonisées par le moustique tigre (versus 17 communes fin 2022), soit 9% des 279 communes en Corrèze (6% fin 2022).

47% de la population corrézienne est confrontée à la présence de ce moustique (40% fin 2022).

Le classement des communes comme « colonisées » se fait après analyse entomologique mais le moustique tigre est très probablement présent dans des communes non encore officiellement colonisées. L'extension du moustique est inévitable et l'ensemble des communes de Corrèze sera, à terme, colonisée à des densités plus ou moins importantes en fonction de l'efficacité des actions de luttes locales.

Situation épidémiologique 2023 dans le département de la Corrèze

L'ARS surveille, avec Santé Publique France, les cas humains de dengue, chikungunya et Zika (via le système de déclaration obligatoire).

Dans le département de la Corrèze, **six personnes ayant contracté une arbovirose ont été signalées en 2023**. Ces cas ont donné lieu à **six enquêtes environnementales et quatre enquêtes entomologiques** autour des lieux qu'ils ont fréquentés. Ces enquêtes n'ont pas entraîné, cette année, la réalisation de traitements de lutte antivectorielle (versus 2 traitements fin août 2022 sur les communes de Brive-la-Gaillarde et de Malemort).

Comme elle l'a fait depuis 2020, l'ARS assurera au printemps 2024 **l'information et la sensibilisation des praticiens déclarants** potentiels du département (médecins généralistes et hospitaliers, pédiatres et laboratoires de biologie médicale).

Le nombre de cas importé est toujours fortement corrélé à la situation épidémique dans le monde et peut varier de manière importante d'une année sur l'autre.

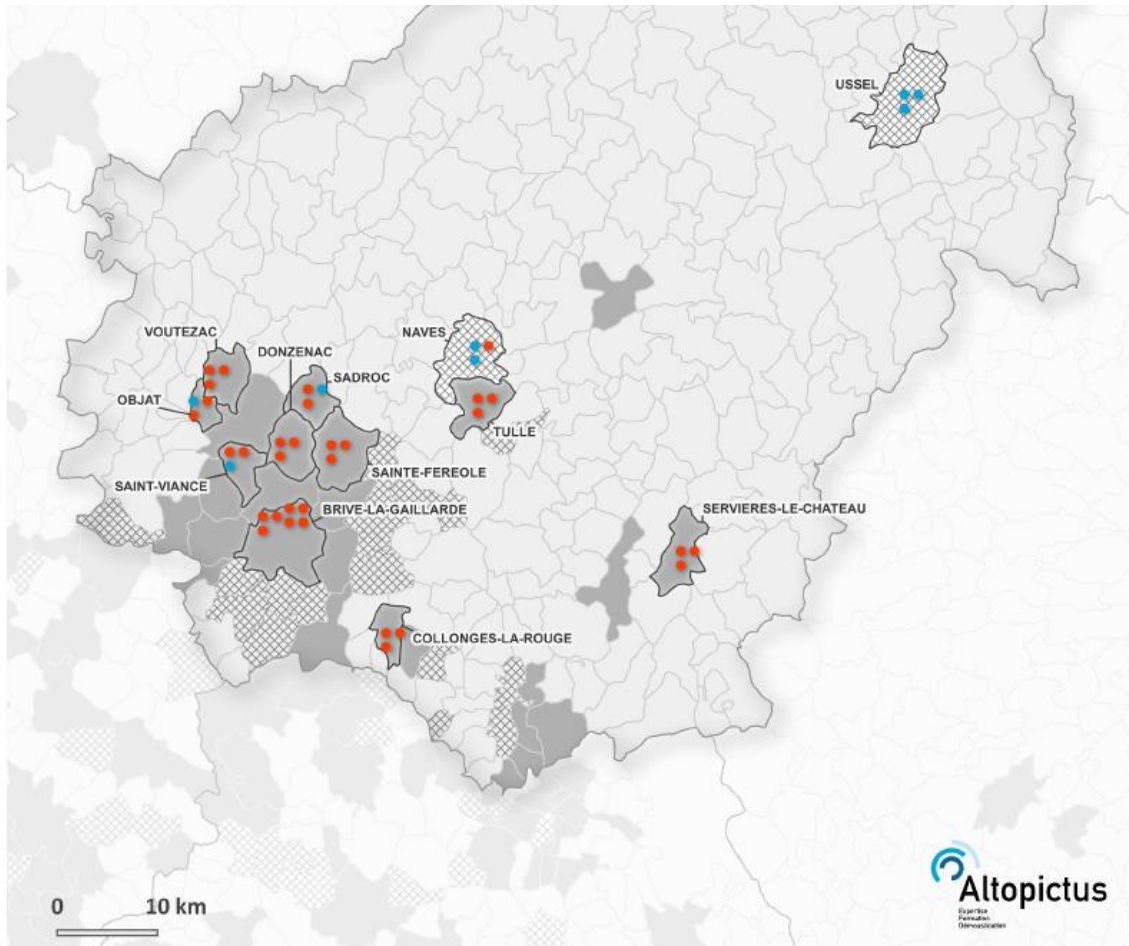
Organisation de la surveillance du moustique tigre et des cas d'arboviroses en Corrèze

L'ARS assure la surveillance du moustique tigre et les démoustications autour des cas humains si nécessaire. Dans le territoire de la Corrèze, **Altopictus et Qalyse sont les opérateurs privés en charge de cette mission** de surveillance du moustique et de la réalisation des enquêtes et traitements parfois nécessaires autour des cas, dans le cadre d'un marché passé avec l'ARS.





En Corrèze, la surveillance en 2023 s'est traduite par le déploiement d'un **réseau de 39 pièges pondoirs** par ces opérateurs pendant la saison active du moustique, de mai à novembre, sur :

- 9 communes : Objat, Donzenac, Saint-Viance, Sainte-Féréole, Servières-le-Château, Sadroc, Voutezac, Naves et Ussel (3 pièges par commune) ;
- 3 sites sensibles : le centre hospitalier de Brive, la clinique des Cèdres, également à Brive, ainsi que le centre hospitalier de Tulle (3 pièges chacun) ;
- 1 site touristique : la commune de Collonges-la-Rouge (3 pièges).




Résultats de la surveillance par pièges pondoirs en 2023 dans le département
(source : Qalyse, réalisation : Altopictus).



Statut des communes

-  Non colonisée par *Ae. albopictus*
-  Détection ponctuelle d'*Ae. albopictus*
-  Colonisée par *Ae. albopictus*
-  Surveillée par pièges pondoirs

Résultats des pièges

-  Piège toujours négatif en 2023
-  Piège positif au moins une fois en 2023
-  Piège sans aucun résultat en 2023

Piège pondoir

-  Piège pondoir

La surveillance du moustique est également réalisée grâce au dispositif de veille citoyenne (<https://signalement-moustique.anses.fr>). En Corrèze, **51 signalements de particuliers** ont été réalisés au cours de la saison 2023. Sur ces 51 signalements, 24 l'ont été depuis des communes colonisées et 27 ont conduit à des investigations complémentaires. Sur les **27 signalements expertisés** par Qalyse, 22 correspondaient à *Aedes albopictus*. Ils provenaient de communes voisines de communes déjà colonisées.

Le nombre de signalements émanant de communes non colonisées a augmenté (27 signalements en 2023 contre 18 en 2022). Cette augmentation peut traduire une hausse de la présence et de la nuisance de ce moustique, en particulier dans les communes limitrophes des communes colonisées.

Situation et lutte contre le moustique tigre en Corrèze



En 2023, plusieurs actions ont été mises en œuvre sur le territoire de la Corrèze :

- deux **formations à destination des communes** (financement ARS), la première à Tulle le 20 juin 2023 et la deuxième à Allasac le 21 juin 2023. Les communes de Tulle, Vitrac-sur-Montane, Argentat-sur-Dordogne, Allasac et Brive ont ainsi été formées ;
- deux **formations « prévention des arboviroses »** au Centre Hospitalier de Brive et à la clinique des Cèdres, identifiés comme site sensible ;
- une mise à disposition de **l'exposition « sur la piste du moustique tigre – l'ExpoZZition »**. Destinée au grand public, cette exposition est adaptée aux petits espaces. Elle est mise à disposition des collectivités, soit par prêt, soit par acquisition. Elle se compose de 9 panneaux d'affichage mobiles (kakémonos). Réservez vite l'exposition en adressant votre demande à ars-dd19-sante-environnement@ars.sante.fr.
- à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine, un **webinaire d'une journée intitulé "Urbanisme et moustique tigre : Comment s'adapter ?"** qui s'est déroulé, le 17 octobre 2023. L'ensemble des présentations et synthèses de cette journée sont disponibles sur le site de Graine Nouvelle-Aquitaine. Vous y retrouverez les témoignages et expériences de mobilisation citoyenne de 7 communes de notre région : <https://www.graine-nouvelle-aquitaine.fr/missions-et-actions/information-ressource/173-moustique-tigre.html>

A noter également, la commune de Saint-Pantaléon de Larche, commune colonisée, qui avait suivi la formation des référents communaux en 2022, a pu bénéficier lors de la saison 2023 d'un **accompagnement de l'association FREDON pour mettre en place du porte à porte**. Cette action réalisée dans le cadre du CLS du bassin de Brive a été financée par l'ARS. Sur deux quartiers identifiés comme prioritaires par la collectivité, les habitants ont pu être sensibilisés aux bons gestes via une visite de leur jardin et donc bénéficié de conseils concrets.

Des formations à destination des référents communaux en charge de la lutte contre le moustique tigre peuvent être programmées en Corrèze en 2024, pour leur conférer les moyens de mobiliser leurs concitoyens et de mettre en œuvre les bonnes pratiques sur leur territoire. Une formation est déjà programmée le 30 avril. En complément, les collectivités territoriales peuvent désormais bénéficier d'une offre de formation via le CNFPT.

Le **Manuel de défense du moustique tigre, outil pédagogique destiné aux enseignants et élèves du cycle 3** (CM1/CM2 et 6ème) développé en partenariat avec Cap Science, est mis à disposition gratuitement à l'ensemble des enseignants qui en font la demande auprès de Cap science. <https://lemoustiquetigre.fr/>

Le communiqué de presse et le dossier de presse régional sont disponibles sur le site de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, ainsi que le kit de communication pour les collectivités (check-list des bons gestes à adopter, article clé en main...) et bien d'autres informations encore ! <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/moustique-tigre-4>

En 2024, il est toujours possible de réserver l'exposition « sur la piste du moustique tigre – l'ExpoZZition » à l'adresse suivante : ars-dd19-sante-environnement@ars.sante.fr.

Situation et lutte contre le moustique tigre en Corrèze



Chiffres clés sur les enjeux et la situation en Corrèze

Surveillance du moustique en Corrèze en 2023 :

- **39 pièges pondoires** répartis sur le département
- **27 signalements citoyens** reçus et expertisés au cours de la saison 2023, via la veille citoyenne
- **9 nouvelles communes colonisées en 2023** : Donzenac, Objat, Sainte-Féréole, Saint-Viance, Mansac, Varetz, Sadroc, Voutezac et Servières-le-Château.

Surveillance épidémiologique en Corrèze en 2023 :

- **6 cas importés** de Dengue déclarés en 2023
- **4 enquêtes** réalisées sur les lieux fréquentés par les cas, dont aucune ayant révélé la présence du moustique et donc nécessité un traitement.

Perspectives 2024 :

Maintien de la surveillance renforcée et opération de sensibilisation et de formation des élus et du personnel communal sur les territoires nouvellement colonisés, ainsi qu'un établissement de santé.

Contact presse

Agence régionale de santé
Nouvelle-Aquitaine

06 65 24 84 60
ars-na-communication@ars.sante.fr

**COUPEZ L'EAU
aux moustiques tigres !**



et passez le message à votre voisin !